

Par contre, pour celles qui n'ont pas fait de demande ou qui ont une trésorerie importante, il n'est pas nécessaire de leur donner quoi que ce soit.

Au niveau des associations, la ville subventionne aussi les coopératives scolaires, les écoles maternelles et élémentaires à deux titres :

- d'une part pour l'achat de petit matériel et outillage divers en fonction du nombre de classes dans ces structures (page 6 du rapport) ;
- d'autre part, s'agissant de la gestion des cantines, c'est le même principe qui est mis en œuvre. C'est en fonction du nombre de classes.

Enfin, des subventions spécifiques reviennent chaque année, notamment Jour de Fête. Tous les ans, la ville subventionne la Maison des Arts et le Centre National Chorégraphique (page 8) et verse une avance, le solde étant acquitté en fonction des dépenses effectuées.

Pour terminer ce rapport, je voudrais évoquer l'implication de la ville avec l'attribution de subventions à d'autres organismes locaux. On vise là principalement les collèges et les lycées puisqu'un forfait est donné au prorata du nombre d'élèves dans chacune de ces structures.

Nous vous demandons donc d'approuver ce budget qui porte sur plus de 11 M€, sachant que la commission des finances a émis un avis favorable à la majorité des membres participants.

M. le Maire : Merci M. DEFRADE.

Avant de voter ce rapport, je vous propose d'allouer une subvention à la Croix Rouge de 10.000 € et au Secours Populaire de 10.000 € par solidarité avec les sinistrés du Japon. Comme nous avons les subventions, soit nous votons globalement, soit nous votons les rapports l'un après l'autre.

Mme DE LUCA : Sur la proposition que vous venez de faire, Monsieur le Maire, nous sommes d'accord pour rajouter à la liste des subventions proposées la subvention au Japon, ventilée en deux bénéficiaires.

